

Rapport d'activités

SSP- Enseignement 2017-2018

Le comité enseignement, constitué de onze membres élu-e-s, s'est réuni à neuf reprises.

Présence dans les établissements scolaires et à la HEP

En plus des informations qu'il diffuse régulièrement notamment avec sa *Lettre d'information* (5 numéros) via les membres diffuseurs.euses sur place dont le nombre a été légèrement augmenté, le SSP-Enseignement a intensifié fortement sa présence dans les établissements, y.c. pour la première fois dans certains. S'il a poursuivi ses interventions au sujet des droits des enseignant-e-s dans plusieurs gymnases, il est aussi intervenu pour des questions de fonctionnements propres à l'établissement, notamment au gymnase de Burier où les collègues s'inquiètent d'un possible agrandissement de leur gymnase qui porterait le nombre d'élèves à plus de 2000 ! Une résolution a été adressée à la Cheffe du DFJC à ce sujet. Enfin, de nombreuses réunions et AG ont été organisées, soutenues et/ou organisées par le SSP-Enseignement durant la campagne CPEV. Le SSP-Enseignement a par contre réduit cette année sa présence à la HEP, pour des raisons de disponibilité.

Campagne sur les retraites: une belle victoire politique et syndicale

Le SSP-Enseignement a joué un rôle central dans cette mobilisation exemplaire. Il a ainsi informé, impulsé, coordonné, soutenu les membres et leurs collègues dans leur lutte. Dans la continuité et dans l'urgence, qu'elles/ils soient déjà rompu-e-s à l'exercice de la mobilisation ou totalement novices.

La campagne a en effet non seulement permis de mener au succès que l'on connaît, mais aussi de construire ou de renforcer la construction syndicale dans les établissements scolaires. Le SSP-Enseignement a ainsi gagné de nouvelles et nouveaux membres actifs-ves, prêt-e-s à mener et soutenir les luttes sur leur lieu de travail. Les différentes formes d'interventions devaient permettre d'aider d'abord les membres demandeurs.euses, mais également de pouvoir aller à la rencontre d'un maximum de collègues potentiellement mobilisables.

Santé des enseignant-e-s: *Laissez-nous enseigner !*

Dans la foulée du lancement de la pétition « Laissez-nous enseigner ! » au niveau national, le SSP-Enseignement a démarré sa campagne dans les écoles des degrés obligatoires et postobligatoires du canton. Il s'agit de sensibiliser et de mobiliser les enseignant-e-s pour lutter contre la pénibilité de leur travail et la mise en danger de leur santé, confirmée par plusieurs études. La campagne se déroule dans les écoles et sur les réseaux sociaux. Le sujet fera également l'objet de conférences et de discussions publiques à l'occasion de l'assemblée générale du groupe.

GT sur les « Phénomènes de radicalisation »

Le SSP-Enseignement a pris part aux discussions ainsi qu'au groupe de travail mis en place par le DFJC. Le SSP-Enseignement soutient une politique de prévention de la violence et de l'extrémisme, comme il soutient la lutte contre le harcèlement scolaire. Mais plusieurs documents ont été soumis depuis à consultation, documents qui, aux yeux du SSP, posent notamment de sérieux risques de stigmatisation d'une certaine population.

GT groupe de formation continue

Le SSP a participé à la création de ce groupe en ce début d'année 2018. Il réunit des représentants des syndicats et de la HEP; il échangera sur les besoins des enseignant-e-s en matière de formation.

➤ DGEO

GT LEO ou Ecole obligatoire

Le GT se réunit une fois par mois sous la présidence de la Conseillère d'Etat. Nous y prenons une part très active tant pour amener des nouveaux thèmes, que pour défendre les conditions de travail et d'enseignement sur les propositions départementales. Plusieurs chantiers ont été ouverts, dont:

Formation secondaire 1

Un mandat a été donné pour faire des propositions visant à élargir les possibilités de formation des enseignant-e-s secondaire I de manière à mieux correspondre à la réalité de l'enseignement, notamment en favorisant les diplômes contenant plusieurs didactiques.

Devoirs à domicile

Pour les devoirs à domicile, le SSP a continué à demander une simplification du cadre réglementaire tout en maintenant les règles qualitatives (travail pouvant être réalisé de manière autonome, commencé en classe et corrigé au retour). Il s'agit de concrétiser les promesses de simplification et de confiance dans les compétences professionnelles des enseignant.e.s en supprimant l'interdiction des devoirs pour le lendemain (sous réserve de ceux donnés du vendredi pour le lundi). Le groupe n'a pu se mettre d'accord sur une position, et pour l'heure, aucune décision n'a été prise par la Cheffe. Des discussions doivent encore avoir lieu.

LPS et « Vision 360° »

La consultation sur le règlement de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) a rencontré de nombreuses oppositions, dont celle du SSP. Ceci a abouti au report d'un an de l'entrée en vigueur de la loi. Ceci a été suivi par l'annonce d'un programme de la Cheffe du DFJC qu'elle a appelé « Vision 360° » qui vise à intégrer les besoins en terme de pédagogie spécialisée et socio-éducatifs dans l'école obligatoire. Le premier rapport soumis à discussion lors d'un GT présente une perspective à la fois réjouissante (partir des besoins des élèves et des enseignant-e-s et proposer une gestion simplifiée des situations). Ceci dit, ce n'est qu'une ébauche et le SSP a d'ores et déjà mis en évidence la nécessité des moyens pour que ce projet ne devienne pas une charge supplémentaire pour des enseignant-e-s qui n'en peuvent déjà plus.

Neuf mesures pour apporter une réponse à la dégradation des conditions de travail

Le GT doit aussi discuter des difficultés rencontrées par les différents secteurs; afin de concrétiser sa position, le SSP-Enseignement a publié un papier demandant des mesures concrètes et urgentes pour soutenir les enseignant-e-s primaires dans leur travail, devenu de plus en plus pénible. Globalement, le SSP-Enseignement constate les dégâts occasionnés par des moyens insuffisants par rapport aux besoins. C'est le résultat d'un pilotage par les moyens et non par les besoins. C'est une logique que notre syndicat rejette avec vigueur car elle aboutit à péjorer les conditions de travail du personnel enseignant et celles d'apprentissage des élèves. Un soutien porté aux collègues dans leur enseignement quotidien par des mesures concrètes prises par l'employeur est ainsi devenu plus que jamais indispensable et urgent. Ces neuf mesures, dont certaines devraient être mises en place prochainement par la nouvelle Cheffe du DFJC, peuvent être consultées sur notre site.

► DGEP

Retrait d'une directive sur les activités accessoires

Peu avant le départ du Directeur général de la formation post-obligatoire, Séverin Bez, le SSP-Enseignement adressait, fin juin 2017, un courrier à la présidente de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH), Nuria Gorrite, pour demander le retrait immédiat d'une directive décidée et éditée dans le dos des enseignant-e-s et des syndicats. Dans ce courrier, nous y rappelions notamment l'existence des directives LPers (51.1 et DT 51.3), valables pour tou-te-s les employé-e-s de l'Etat, négociées, elles, avec les organisations syndicales. Nous avons été entendu-e-s.

Contrats - Deuxième victoire des collègues des Gymnases de Renens (GYRE) et Provence (GYP)

Après avoir obtenu la séparation de ce qui fut un seul gymnase pendant quelques mois, la détermination des enseignant-e-s du GYRE a payé une fois encore. De nouveaux contrats avaient été imposés à tou-te-s les collègues suite à l'ouverture du Gymnase de Renens alors qu'un simple avenant avait été annoncé par la DGEP. Ces contrats posaient d'autres problèmes dont l'ajout de conditions particulières qui n'apparaissaient ni précédemment ni sur les contrats de collègues nouvellement engagé-e-s dans d'autres établissements. La DGEP a finalement accédé à toutes les revendications des collègues défendues par le SSP-Enseignement et SUD-Education.

Suivi des travaux personnels d'élèves: maintenir la pression

La question du suivi des travaux personnels d'élèves est une préoccupation constante du SSP-Enseignement. Celle-ci a fait l'objet d'un premier échange avec Cesla Amarelle puis celui de deux courriers à son adresse. Une rencontre est agendée au 25 juin prochain.

Ecole de transition - accueil

La situation de l'EdT-Accueil a évolué dans un sens plus favorable aux enseignant-e-s dans la mesure où la direction (le directeur et une doyenne) a été transférée et où le directeur général de l'enseignement post-obligatoire a été affecté à d'autres tâches (promotion du bilinguisme). Cela met fin à une longue phase de conflit durant laquelle nous avons apporté notre appui aux

collègues. La situation reste néanmoins assez fragile car le conflit qui a duré plus d'une année a laissé de profondes traces dans l'établissement et un certain nombre de problèmes spécifiques à l'Edt-accueil ne sont pas encore résolus.

Soutien aux membres

Le secrétariat de la région a répondu aux nombreuses demandes d'information et accompagné plusieurs membres qui rencontraient des difficultés de tout ordre. Les domaines concernés sont très variés: entrée en formation, calcul du salaire, avertissements, congé pour enfant malade, présence de spécialistes en 7-8, etc.